



Conseil communal du 24/06/2026

Réponse à l'interpellation n°42 :

« La lutte contre les vols de vélos à Saint-Josse ; Interpellation introduite par M. BOIKETE Philippe, Conseiller communal PS » - report du 27/05/2026

(ordre du jour)

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question relative à la prévention et à la lutte contre les vols de vélos sur le territoire communal.

La pratique du vélo connaît un développement important ces dernières années et constitue un élément essentiel de la mobilité urbaine. Cette évolution positive s'accompagne malheureusement d'une augmentation des risques de vols, qui constituent une préoccupation légitime tant pour les cyclistes que pour les autorités publiques.

La lutte contre ce phénomène repose sur une collaboration étroite entre la commune, la Zone de Police Bruxelles-Nord et les différents partenaires institutionnels compétents.

En ce qui concerne l'action policière, la Zone de Police Bruxelles-Nord participe quotidiennement à la prévention et à la répression des vols de vélos au travers de ses missions habituelles de surveillance et d'intervention. Les différentes fonctionnalités de la zone, qu'il s'agisse des équipes d'intervention, du BST, du BTA ou encore des services de circulation, orientent leurs actions vers les secteurs identifiés comme particulièrement sensibles sur la base des analyses de criminalité réalisées par les services compétents.

Le suivi des plaintes fait également l'objet d'une attention particulière. Une importance spécifique est accordée à la qualité de l'encodage des informations relatives aux vélos déclarés volés, notamment les numéros de série, les références de gravure ou encore les données d'enregistrement sur la plateforme MyBike. Ces informations sont essentielles pour permettre l'identification et la restitution des biens retrouvés.

Par ailleurs, lorsqu'un vélo volé dispose d'un système de géolocalisation actif, les services de police engagent sans délai les moyens nécessaires afin de tenter de localiser le bien et d'en permettre la restitution à son propriétaire.

Concernant les dispositifs de surveillance, la Zone de Police Bruxelles-Nord bénéficie déjà d'un réseau important de caméras déployées sur l'ensemble de son territoire. L'implantation de ces équipements repose notamment sur des analyses criminalistiques permettant d'identifier les lieux les plus exposés aux phénomènes de délinquance, parmi lesquels figurent certains secteurs particulièrement touchés par les vols de vélos.

Au niveau communal, plusieurs actions sont également menées afin de renforcer la prévention.

Pendant de nombreuses années, la principale mesure préventive consistait à graver le numéro national du propriétaire sur le cadre du vélo. Si ce système présentait certains avantages, il comportait également plusieurs limites : il compliquait la revente du vélo, ne pouvait être appliqué à tous les types de cadres et ne répondait plus pleinement aux besoins actuels des usagers.

C'est dans cette perspective que Bruxelles Mobilité a lancé en 2019 la plateforme MyBike.brussels. Ce service gratuit permet à chaque cycliste d'enregistrer son vélo au moyen d'un identifiant unique associé à un autocollant sécurisé muni d'un QR code. Cette solution facilite l'identification des propriétaires, limite les risques de recel et améliore significativement les possibilités de restitution en cas de vol.

À ce jour, MyBike constitue le seul système officiellement reconnu au niveau national pour l'identification des vélos et leur restitution.

La commune soutient pleinement cette démarche et continuera à promouvoir activement l'enregistrement des vélos ainsi que les bonnes pratiques de sécurisation auprès des citoyens. Cette sensibilisation est également relayée par les services de police au travers de campagnes d'information, de publications sur les réseaux sociaux et de conseils pratiques destinés aux usagers.

S'agissant des infrastructures de stationnement, la commune poursuit ses efforts afin d'offrir des équipements adaptés et sécurisés. Les arceaux vélos installés sur l'espace public sont constitués d'acier renforcé permettant l'utilisation de dispositifs antivols performants. À ce jour, aucun cas d'arceau forcé ou détérioré n'a été constaté sur notre territoire. Lorsque des vols sont signalés, la faiblesse constatée concerne généralement le dispositif antivol utilisé plutôt que l'infrastructure elle-même.

Par ailleurs, l'arrêt annoncé des trottinettes en libre-service à partir de 2027 devrait permettre de libérer de nombreux emplacements aujourd'hui occupés dans les zones de stationnement dédiées, ce qui augmentera mécaniquement la disponibilité des arceaux vélos sur l'espace public.

Enfin, notre commune dispose actuellement de sept box vélos sécurisés représentant une capacité totale de trente-cinq emplacements. Nous continuerons à évaluer les besoins en matière de stationnement sécurisé afin d'accompagner le développement de la mobilité cyclable sur notre territoire.

La lutte contre le vol de vélos nécessite une approche globale associant prévention, infrastructures adaptées, sensibilisation des usagers et action policière ciblée. C'est dans cet esprit de complémentarité que la commune et la Zone de Police Bruxelles-Nord poursuivent leur travail au quotidien.

Je vous remercie.